

# **Il y a 30 ans, des gamines voilées à Creil annonçaient la France islamisée de 2019**

écrit par Christine Tasin | 18 septembre 2019





Illustrations : Creil en 2019...

**Creil, il y a 30 ans :**

3 collégiennes prétendent assister aux cours voilées.

C'est le début de l'affaire de Creil, qui va durer 3 mois sur place, malgré la détermination du principal de l'établissement et qui n'a pas fini de rebondir...

Marianne y a consacré un [dossier](#) montrant clairement l'énorme responsabilité des politiques, de Jospin alors dans l'installation du communautarisme. Marianne Magazine

13 Sep 2019

Par Natacha Polony, avec Kévin Boucaud, Victoire, Guy Konopnicki, Hadrien Mathoux et Soazig Quémener



La première affaire de voile à l'école, le 18 septembre 1989, intervient dans une France travaillée par l'échec de la Marche des Beurs et les ravages du chômage dans les banlieues. C'est l'idée même d'intégration qui vacille face au communautarisme.

C'était il y a trente ans. Un autre monde. Trois collégiennes mettaient le pays en émoi pour avoir refusé d'ôter leur foulard en classe. Le début d'une controverse qui n'a fait que s'amplifier, se recomposer, et finalement métastaser l'ensemble de la société. Comme si le vote, enfin, en 2004 de la loi sur les signes religieux à l'école n'avait pu que déplacer le champ de bataille. Après le « foulard islamique », le voile intégral, aujourd'hui le « burkini »... et des fractures béantes. En trente ans, le concept d'islamophobie a inondé l'espace médiatique, pendant que celui de laïcité était vidé de sa substance. Et la visibilité de l'islam dans l'espace public n'a fait que croître, développant dans certains quartiers un séparatisme radical.

Avons-nous eu conscience de ce qui se jouait en 1989 ? Derrière une affaire qui tenait beaucoup à la spécificité des acteurs, c'était bien à la démission symbolique de ceux qui avaient la charge de l'Etat qu'on assista. Un naufrage dont les premières victimes furent les enseignants, déchus de leur statut de hussards noirs de la République par cette gauche même qui aurait dû les soutenir. Nul hasard à ce que l'école ait été le théâtre de ces polémiques, avant que le voile, sous ses diverses formes, ne devienne l'arbre qui cachait la forêt des conquêtes communautaristes. Pourquoi la gauche a-t-elle déserté, laissant le champ libre aux cléricaux et aux tartuffes ? La gauche, essentiellement, car la droite n'avait jamais eu pour vocation de défendre la laïcité...

La suite de l'article, réservée aux abonnés, rappelle l'historique de l'époque et les responsabilités écrasantes du Ministre de l'Education nationale Jospin, du Premier Ministre Rocard, du Conseil d'Etat, des profs, de la clique SOS racisme, Harlem Désiren tête, qui défendait le droit des filles à porter le voile en classe... soutenus par Fabius, Lang... qui militaient déjà pour la société multiculturelle...

### **Petit résumé historique :**

En fait, quand l'affaire de Creil éclate, ce n'est pas la première fois, en France, que les revendications musulmanes apparaissent. Déjà, en 1982, des ouvriers de PSA avaient fait grève pour obtenir des pauses au moment des prières...

Ce n'est pas non plus la première fois que des filles arrivent voilées en classe et le conservent ! En 1985, au collège Pasteur de Créteil, il y avait eu la même provocation. Sauf que, là, principal, parents, profs... sont sur le même logiciel. Immédiatement, le principal ajoute au règlement intérieur l'interdiction des signes religieux, ce qui avait fait grincer des dents au recteur et au Ministre... Mais cela était passé. Parce que resté ponctuel et sans publicité.

Pour Creil, très vite les profs se font traiter de racistes... Ils avaient déjà refusé que des élèves juifs soient absents le samedi matin, ils ne voyaient pas pourquoi ils ne pourraient pas refuser les filles voilées.. Et ils tombent des nues. Ils

se sont contentés de défendre la vision universaliste de la République et de l'école en place en France depuis Jules Ferry et Condorcet avant lui. Bref, c'est tout l'héritage des Lumières qui est mis en cause. Le socle de l'école républicaine vacille...

Et que fait le Ministre de l'Education Nationale, le dénommé Jospin ? Il bat en retraite, il joue les Ponce Pilate : que chacun se démerde, en gros. Et il passe le bâton merdeux au Conseil d'Etat ! Pourtant, il avait sous la main la réponse, les circulaires Jean Zay qui n'avaient pas été abrogées, qui parlaient de « l'enceinte sacrée de l'école où les querelles des hommes ne doivent pas pénétrer »... C'est que Jospin est sous l'influence d'Allègre, qui ne voyait pas l'importance du problème et pensait que ça passerait tout seul...

Pour Jospin l'essentiel n'était pas la République, l'universalité, l'enseignement... non, l'essentiel était que les filles restent à l'école. Il venait de mettre en place son fameux « l'élève au centre de l'enseignement » (remplaçant le savoir au centre) avec la loi sur l'orientation de 1989... Une bombe pour l'école républicaine et pour la République. Les élèves sont ainsi devenus de simples « usagers » de l'école, y apportant leurs coutumes, leurs désirs, leurs refus, leurs choix... et les profs tenus, comme des commerçants, de servir le client ! D'ailleurs, l'article 10 de la dite loi précisait clairement que les élèves avaient le droit d'expression et la liberté d'information... C'est sur la base de cet article que le Conseil d'Etat avait tranché sur le foulard à l'école : pas question d'interdire le voile, c'est au chef d'établissement de décider, pour chaque cas, si le foulard relève ou pas du prosélytisme...

A partir de là, pagaille totale, chaque établissement fait ce qu'il veut, il accepte ou refuse le foulard ; il y a même des collèges où chaque prof fait ce qu'il veut...

Et malgré l'appel d'intellectuels de gauche ( Élisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Élisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler) : *Profs, ne capitulez pas (1)*, il aura fallu attendre 15 ans, 15 ans ! pour que soit enfin votée la loi sur les signes religieux à l'école de 2004... au moment où la France et toute la gauche a déjà franchi le pas de la défense inconditionnelle de l'islam. On connaît la suite.

(1)

### **Voile « Profs, ne capitulons pas ! » 1989**

Monsieur le Ministre,

.

L'avenir dira si l'année du Bicentenaire aura vu le Munich de l'école républicaine. Il est bon, dites-vous, d'apaiser les esprits sans faire le jeu des fanatiques. Vous auriez sauvé la paix scolaire et la paix sociale, moyennant quelques concessions de détail. Et vous seriez, bien entendu, intraitable sur l'essentiel...

.

**Vous dites, Monsieur le Ministre, qu'il est exclu d'exclure.** Bien que touchés par votre gentillesse nous vous répondons, avec Mohammed Harbi, **qu'il est permis d'interdire.** Une exclusion n'est discriminatoire que lorsqu'elle vise celui ou celle qui a respecté les règles en vigueur dans un établissement. Lorsqu'elle touche l'élève qui a enfreint les règles en vigueur, elle est disciplinaire. **La confusion actuelle entre discipline et discrimination ruine la discipline.** Et s'il n'y a plus de discipline possible, comment enseigner les disciplines ? **Si l'on n'applique la loi qu'à ceux qui veulent bien s'y soumettre, comment un professeur peut-il exercer son métier ?**

Négocier, comme vous le faites, en annonçant que l'on va céder, cela porte un nom : capituler. Une telle « diplomatie » ne fait qu'enhardir ceux-là mêmes qu'elle se propose d'amadouer **—et s'ils demandent demain que l'étude des Rushdie (Spinoza, Voltaire, Baudelaire, Rimbaud...) qui encombrant notre enseignement soit épargnée à leurs enfants, comment le leur refuser ? Par l'exclusion ?**

N'avez-vous pas désavoué l'autorité des professeurs et des chefs d'établissement en donnant l'impression que vous identifiez automatiquement l'exclusion au racisme ?

.  
Il faut que les élèves aient le plaisir d'oublier leur communauté d'origine et de penser à autre chose que ce qu'ils sont pour pouvoir penser par eux-mêmes. Si l'on veut que les professeurs puissent les y aider, et l'école rester ce qu'elle est –un lieu d'émancipation –, les appartenances ne doivent pas faire la loi à l'école.

.  
En dérogeant à ce principe fondateur, vous ne revalorisez pas, comme vous vous en faites gloire, la condition enseignante : vous rendez la vie déjà difficile de ceux qu'on a hélas ! cessé d'appeler les instituteurs et les professeurs plus impossible encore, et vous trahissez la mission de l'école.

.  
**Le droit à la différence qui vous est si cher n'est une liberté que si elle est assortie du droit d'être différent de sa différence. Dans le cas contraire, c'est un piège, voire un esclavage.**

.  
Ce n'est pas, Monsieur le Ministre, en réunissant dans le même lieu un petit catholique, un petit musulman, un petit juif que se construit l'école laïque. L'école s'efforce d'installer un espace où l'autorité se fonde sur la raison et sur l'expérience : cela est accessible à tous. A ce titre, et parce qu'elle s'adresse à tous, l'école n'admet aucun signe distinctif marquant délibérément et a priori l'appartenance de ceux qu'elle accueille. Elle ne peut admettre non plus quelque dérogation que ce soit aux programmes ou à l'emploi du temps. Le respect des traditions ne la concerne pas : ne sont respectables que les traditions et les différences qui ne contrarient ni les droits de l'homme, ni le principe du libre examen. Or, en affirmant une croyance comme étant au –dessus de tous, en affirmant une distinction de nature entre les êtres humains, le foulard islamique contredit les deux principes.

.  
« Accueillir tous les enfants », dites-vous. Oui. Mais cela n'a jamais signifié faire entrer à l'école, avec eux, la religion de leurs parents, telle quelle.

Tolérer le foulard islamique, ce n'est pas accueillir un être libre (en l'occurrence une jeune fille), c'est ouvrir la porte à ceux qui ont décidé, une fois pour toutes et sans discussion, de lui faire plier l'échine. Au lieu d'offrir à cette jeune fille un espace de liberté, vous lui signifiez qu'il n'y a pas de différence entre l'école et la maison de son père.

En autorisant de facto le foulard islamique, symbole de la soumission féminine, vous donnez un blanc-seing aux pères et aux frères, c'est-à-dire au patriarcat le plus dur de la planète. En dernier ressort, ce n'est plus le respect de l'égalité des sexes et du libre arbitre qui fait loi en France.

D'une seule phrase, vous avez désarmé ces milliers de jeunes musulmanes qui se battent ici et là pour leur dignité et leur liberté. Leur plus sûr allié contre l'autoritarisme des pères était l'école laïque et républicaine. Aujourd'hui, elles l'ont perdu. Vous avez fait un marché de dupes, Monsieur le Ministre, en échangeant la libération et l'intégration, certaines et constatables, des jeunes filles musulmanes contre l'espoir hypothétique d'un retour à la tolérance des intégristes, par définition ennemis de la tolérance.

Les partisans de la « nouvelle laïcité », au rang desquels vous vous placez, prônent une tolérance indistincte. Ils veulent une école ouverte aux pressions communautaires, religieuses, économiques, une école où chaque professeur est tenu de se plier à l'environnement social, une école où chaque élève est constamment rendu à ses parents, rappelé à sa condition, rivé à ses « racines » : c'est une école de la prédestination sociale. D'un même mouvement, elle s'offre au monde de l'entreprise et aux dignitaires religieux : c'est une école à vendre, une école asservie à la loi du milieu et aux particularismes extérieurs. Dans notre société, l'école est la seule institution qui soit dévolue à l'universel. C'est pourquoi les femmes et les hommes libres ne sont pas prêts à transiger sur son indépendance de principe, perpétuellement menacée par les pouvoirs de fait, économiques, idéologiques ou religieux.

Neutralité n'est pas passivité, ni liberté simple tolérance. La laïcité a toujours été un rapport de forces. Est-ce au moment où les religions sont de nouveau en appétit de combat qu'il faut abandonner ce que vous appelez la « laïcité de combat » au profit des bons sentiments ? La laïcité est et demeure par principe une bataille,

comme le sont l'école publique, la République et la liberté elle-même. Leur survie nous impose à tous une discipline, des sacrifices et un peu de courage. Personne, nulle part, ne défend la citoyenneté en baissant les bras avec bienveillance.

La figure française de la démocratie a pour nom République. Ce n'est pas une mosaïque de ghettos où la liberté pour tous peut venir habiller la loi du plus fort. Vouée au libre examen, liée à l'essor des connaissances et confiante dans la seule lumière naturelle des hommes, la République a pour fondement l'École. C'est pourquoi la destruction de l'École précipiterait celle de la République.

Nous avons l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous informer que ce sont les élèves que nous continuerons d'accueillir, et non la religion de leurs parents. Vous comprendrez donc que nous appelions nos collègues des enseignements primaire, secondaire et supérieur, à manifester leur accord avec ce texte Et vous aurez aussi compris, Monsieur le Ministre, que c'est un sentiment d'amitié républicaine qui nous a incités à vous écrire librement : la République est la chose de tous.

Paris, le 27 octobre 1989

...

*(a) Dans un entretien paru dans « le Nouvel Observateur » du 26 octobre 1989, comme dans une intervention faite la veille devant l'Assemblée nationale, Lionel Jospin a déclaré que les chefs d'établissement doivent « établir un dialogue avec les parents et les enfants concernés pour les convaincre de renoncer à ces manifestations » (le port de signes religieux) mais que si ces discussions échouaient, « l'enfant -dont la scolarité est prioritaire- doit être accueilli dans l'établissement public ».*

**On lira avec la curiosité de l'ethnologue découvrant une trace de civilisation chez des primates cette publication du Nouvel Obs de l'époque, un texte d'un collectif d'intellectuels musulmans soutenant l'interdiction du voile :**

A la suite de la page de cette tribune, le Nouvel Observateur insérait un autre appel.

**« Ne laissons pas la parole aux fanatiques ! »**

Nous avons fait lire à des intellectuels musulmans l'appel ci-contre. Voici leur réaction :

.

Ce texte développe un ensemble de principes et de choix auxquels nous nous

identifications. Mais il le fait en s'inscrivant totalement, et à juste titre, dans le débat politique français, qui ne saurait être le nôtre. Intellectuels originaires d'une terre d'islam, nous ne prétendons pas parler au nom d'une communauté traversée par de multiples courants mais en notre nom propre. Cette communauté vit en état de malaise parce qu'elle craint que, derrière le débat sur le voile, se dissimulent des réactions de rejet.

.  
Ce que nous voulons rappeler en écho à ce texte, c'est que la question du voile se pose aujourd'hui moins comme un problème religieux que comme un problème social et politique : celui du statut des femmes de croyance musulmane dans une société laïque.

**Nous sommes convaincus que la société française ne saurait s'ouvrir sans réticence à des populations de tradition islamique que si ses acquis fondamentaux ne sont pas remis en question. La laïcité est un de ces acquis.** Elle est une arme donnée aux adversaires des ghettos, un moyen offert à celles et à ceux qui veulent s'arracher au poids des traditions qui violent des jeunes consciences.

.  
En concédant le port du voile aux intégristes, on confère à la partie la plus rétrograde de la communauté le rôle de représentant ; on met les forces laïques, dont les femmes sont la composante la plus conséquente, dans une situation difficile. Or ces forces sont les seules porteuses d'une tradition d'ouverture à l'autre et de tolérance.

.  
Aux musulmans de France, nous disons : ne permettez pas aux fanatiques de monopoliser la parole et de diviser les forces favorables à votre intégration. Sortez de votre réserve et de votre silence. La voie d'une existence normale en France est à votre portée, même si elle n'ira pas sans problèmes. Prenez la responsabilité vous-mêmes d'élaborer des réformes nécessaires à votre vie dans une société pluriconfessionnelle dont les traditions démocratiques et le fonctionnement sont totalement différents de ce que vous appelez « dar al-islam » (pays d'islam). De l'extérieur, personne ne le fera pour vous. **Votre liberté leur fait peur.** »

.  
**Mohamed Harbi, Haylham Manna, Homa Nategh, Nasser Pakdaman, Mustaph Merchaoui,**

Fawzia Ghouzlanh, Bahman Nirumand.

<http://laicite.fr/voile-profs-ne-capitulons-pas/>

Reste un énorme boulot à faire, chercher les déclarations et actions des divers signataires de l'appel de 1989 et même de celui des musulmans ci-dessus pour démontrer comment ces signataires, qui voyaient juste, qui tenaient un discours patriote et laïque, ont peu à peu trahi leur camp et ont défendu l'indéfendable, histoire de ne pas être assimilés à « l'extrême-droite »...

.

30 ans après, les Indigènes de la République et autres Frères musulmans organisent pour les enseignants des stages professionnels interdits aux Blancs et/ou aux hommes, organisent des universités d'été interdites aux blancs, donnent des conférences dans les facs... Y font interdire tout enseignement qui ne serait pas conforme à leur doxa...

30 ans de reculs, d'accommodements raisonnables, de trahisons... rappelés, entre autres, dans *L'islam à la conquête de l'école*.

